

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAÎSSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : { Un An 7 fr.
Six Mois 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur

DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

Réformes Scolaires à l'Étranger

LA COÉDUCATION EN AMÉRIQUE

Le problème des réformes scolaires est toujours d'une intéressante actualité. Les efforts qui ont été tentés et accomplis, ces dernières années, en France, les nouveaux projets qui sont actuellement en cours d'études, prouvent que notre pays est certainement celui où cette question, — si intéressante pour l'élevation intellectuelle et morale du peuple — passionne le plus les esprits. Les résultats pratiques en sont d'ailleurs des plus féconds : l'individu, qui a un peu de volonté, le désir — même si léger soit-il — d'étudier ou de perfectionner ses connaissances n'a que l'embarras du choix. Les œuvres scolaires post-scolaires, les petites « A », les cours d'enseignement professionnel, etc., etc., par leur nombre et la compétence avec laquelle de dévoués maîtres prodiguent leur savoir, ont de quoi satisfaire les plus difficiles.

La France, toutefois, n'a pas le monopole exclusif du dévouement à l'enseignement. L'Amérique, l'Angleterre, les pays scandinaves ne sont pas restés en arrière : tous ont rivalisé d'ardeur et ont essayé — avec le tempérament qui caractérise la nation — d'appliquer une série de méthodes inédites, mieux en rapport, selon eux, avec la vie moderne, ses nouvelles conceptions et les exigences qui en sont le résultat.

Nous devons à l'étude très intéressante de M. R. Broda (1) de juger les raisons qui ont poussé l'Amérique à adopter le système de la « co-éducation » et de connaître les résultats de cette expérience scolaire :

« Certes, ce système n'a pas été dicté en Amérique par des considérations d'ordre théorique ; mais il a été bel et bien imposé par les nécessités pratiques d'un pays où la faible densité de la population n'aurait guère permis de créer, pour chaque sexe, des écoles primaires et secondaires distinctes. Mais on se rendit bientôt compte des avantages moraux et pédagogiques que présente la co-éducation. On peut observer que les garçons et les filles, grandissant ensemble dans une étroite camaraderie, s'intéressant à mille choses communes dans l'enseignement, dans les sports et dans la vie, savaient établir entre eux des rapports où l'attrait sexuel ne jouait aucun rôle. On constata que les jeunes filles ainsi élevées, lorsqu'elles abordaient ensuite la lutte pour la vie, gardaient vis-à-vis de leurs camarades masculins une attitude digne, indépendante, exempte de toute contrainte, et différentes en cela de leurs sœurs européennes, ne voyaient pas dans l'homme uniquement le mâle, de même que, inversement, les jeunes gens habitués dès l'enfance à vivre à leurs côtés, voyaient en elles des êtres ayant les mêmes droits, les mêmes intérêts qu'eux-mêmes et non plus, exclusivement, le sexe. Le grand respect dont la femme, en Amérique, est entourée dans la vie publique et privée a principalement sa source dans la conscience qu'elle possède de sa valeur personnelle — conscience acquise sur les bancs de l'école et dont elle ne se départit jamais — ainsi que dans l'habitude que l'homme a prise de la traiter, dès l'enfance, comme son égale.

La coéducation a encore un autre effet, — non moins heureux. Les adolescents des écoles secondaires américaines, en relations continues avec leurs condisciples de l'autre sexe, prennent des manières plus délicates. S'ils sont tentés de se montrer brutaux ou mal élevés, ils répriment cette tentation, car l'œil de leur voisin est un juge sévère qu'ils redoutent plus que l'œil du maître. De leur côté, les jeunes filles, en fréquentant les garçons, grands admirateurs de la force physique, se sentent entraînées vers les jeux

et les sports ; aussi, ne rencontre-t-on pas, en Amérique, de ces créatures languissantes, si nombreuses, hélas ! en Europe, qui ne se trouvent bien qu'en leur boudoir.

Quant aux actes d'immoralité, aux scandales scolaires et aux écarts sexuels auxquels s'attendaient les adversaires de la coéducation, on n'en trouve pas trace dans les journaux américains. Depuis que ce système existe, et voilà déjà longtemps, il ne s'est produit aucun fait de ce genre, si léger soit-il. Pas un adversaire de la coéducation, — car elle en a quelques-uns, même en Amérique, mais pour d'autres motifs (parce que les méthodes d'enseignement ne peuvent pas, dit-on, être identiques pour les deux sexes, ou parce que, d'une façon générale, les filles ne doivent pas faire d'études, etc.), — pas un adversaire, disons-nous, n'a plus recours à cet argument qui est cependant celui qu'on s'attendrait en Europe, à voir figurer au premier plan : la pratique a montré que l'habitude de vivre et de travailler continuellement ensemble, dès l'âge le plus tendre, supprime toute curiosité malsaine et prématurée.

On sait, du reste, que ce système s'est également introduit dans les pays du Nord où il a donné, notamment en Norvège, d'aussi heureux résultats qu'en Amérique. Là aussi, il a formé des femmes fortes, habituées dès l'enfance à rivaliser dans une noble émulation avec leurs condisciples masculins. Elles ont pris une part importante à tous les grands mouvements politiques ; elles ont conquis le droit de vote, et, glorifiées dans la personne des héroïnes d'Ibsen et de Bjørnson, elles sont, en quelque sorte, devenues les inspiratrices de toute l'élite bourgeoise du monde féminin. »

Nous n'avons, en France — à notre connaissance — aucune expérience de ce genre, et il est difficile — il serait même imprudent — de faire à ce sujet une généralisation hâtive. Chaque pays possède un caractère, une liberté de gestes, d'allures particulières, qui lui donne, parmi les autres, ce cachet spécial qui en marque d'avance toutes les manifestations extérieures. L'Amérique en est un exemple frappant ; nul pays où ne soit développé autant le sentiment de l'implacable lutte pour la vie : chaque petit Américain possède en lui les qualités, les défauts que ses aînés ont déjà lorsqu'il commence à peine à s'initier à l'existence : ces dispositions, en se développant, feront de lui un nouveau truster qui englobera et mèlera sous sa griffe — par vaine gloire ou désir insatiable — un nouveau métal, le blé de tout un pays, les chemins de fer de toute une nation. Avec d'aussi bonnes dispositions, l'Américain ne s'embarrasse certes pas des complications sentimentales qui sont pour lui d'innutiles *impedimenta* et l'handicap sérieux de sa course à l'Argent. Que penser dès lors ? — si fervents adeptes du darwinisme, nous estimons que la constitution morale et intellectuelle d'un individu correspond à un équilibre physiologique particulier que se transmet inégalement et nécessairement chaque génération !

La France, ne l'oublions pas, est fille de la civilisation latine et grecque de pays créés pour la pensée, l'harmonie des actes, le geste aussi peu brutal que possible, ou, par nécessité, les habitants subissaient les guerres intestines, les coups de force, quand ce n'était pas tout simplement — guerre de Troie — pour la beauté d'une femme. Notre histoire nationale elle-même n'est pas faite pour orienter différemment les tendances naturelles de notre esprit. Ne se rappelle-t-on pas mieux — au lendemain des études secondaires — les chapitres si gracieux des cours d'amour, de la renaissance, du moyen âge, qui fut par excellence l'époque où triompha la femme, du xvi^e siècle qu'imprègne l'influence de Ronsard du xvi^e siècle et de ses pré-

cieuses, du xviii^e siècle et de l'amour licencieux, graveleux qui illustra : ne se rappelle-t-on pas mieux tous ces chapitres plus tôt que les guerres de Charlemagne, l'invasion anglaise, les guerres autrichiennes ?

Faire de la coéducation en France, avec des intelligences ainsi préparées et ainsi disposées par les innombrables générations qui les ont précédées, serait, certes, une expérience curieuse, mais à surveiller de près !

M. DANCOURT.

NOS FACULTÉS

Faculté de Droit

LA SCIENCE FINANCIÈRE À LA FACULTÉ DE DROIT. — M. Emile Bouvier, professeur à la Faculté de droit, a terminé, le lundi 29 mai dernier, la série de ses cours publics, pour l'année 1910-1911, sur les principes de science et de législation financières. Il a exposé la récente législation anglaise sur les impôts relatifs à la plus-value foncière. Le sujet était donc tout d'actualité.

L'Angleterre a en effet mis en pratique, depuis un an à peine, cette nouvelle catégorie d'impôts que beaucoup, en France, considéraient encore il y a quelques temps comme étant le domaine du rêve. Le professeur Bouvier a été l'un des premiers à en parler à son cours de doctorat, et il se souvient encore de l'étonnement, de la stupeur des étudiants quand il leur a exposé ce sujet nouveau pour eux. Les plus conservateurs doivent se rendre aujourd'hui à l'évidence : sur ce point, comme sur bien d'autres d'ailleurs, la France a été devancée par l'étranger. En vertu du « Finance act » de 1910, l'Angleterre a établi plusieurs impôts sur la plus-value immobilière : elle a réalisé des combinaisons variées pour atteindre la plus-value des immeubles au moment des mutations de propriété, la plus-value des mines, la plus-value des immeubles qui ne circulent pas, la plus-value des terres qui passent d'un usage à un autre usage plus productif. La nouvelle législation anglaise a fait l'application rigoureuse des règles qui avaient été dégagées en la matière par le raisonnement des théoriciens.

Elle prévoit aussi un recensement général de la propriété foncière dans le Royaume-Uni, et ce ne sera pas là un des côtés les moins intéressants de l'expérience sociale qui se poursuit en ce moment. Ce recensement donnera une idée de la valeur du sol en Angleterre, et le monde entier observera avec intérêt les résultats de cette immense opération.

Le professeur Bouvier a terminé en remerciant son auditoire de sa bienveillante attention et de son assiduité à suivre des développements quelquefois ardu et abstraits. La suite du cours est renvoyée au commencement de la prochaine année scolaire.

NOS HOPITAUX

CONCOURS DE L'INTERNAT. — Lundi dernier ont commencé à l'Hôtel-Dieu les épreuves du concours de l'Internat devant un jury composé de MM. Barjon, Chatin, Desgouttes, Favre, Lyonnet, Nové-Josserand, Patel, médecins ou chirurgiens des hôpitaux.

La question d'anatomie et de physiologie à traiter, sortie de l'urne, était la suivante : « Le Rectum : rapports et fonctions. »

Comme question de pathologie interne, les candidats ont eux à traiter de la « gangrène pulmonaire ».

AU PALAIS

Conférence des attachés au Parquet

Nous donnons ici un résumé de la conférence du 31 mai faite par M. Moyroud, qui était relative au secret professionnel :

Tout secret doit être inviolable, mais le silence du confident que nous avons librement choisi ne constitue pour lui qu'une obligation morale. Cependant, en maintes circonstances de la vie, la confiance devient une véritable nécessité et c'est précisément alors qu'elle doit être faite à des personnes à l'avance désignées par un titre ou un caractère particulier, à des professionnels revêtus d'une investiture légale, au médecin, à l'avocat, par exemple.

Si un de ces confidentiels nécessaires vient à révéler un secret que ses fonctions ou sa profession le mettaient dans la nécessité ou l'obligation de recevoir, il commettra une infraction punissable aux termes de l'art. 378 du code pénal.

Pour appliquer les dispositions de l'article 378, quatre conditions doivent se trouver réunies :

1° Il faut qu'on soit en présence d'un confident nécessaire, c'est-à-dire d'une personne appelée par son état ou sa profession à recevoir des confidences.

Certaines personnes ont été désignées par le texte d'une façon précise, ce sont les personnes exerçant l'art de guérir : médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes ; on y peut joindre les chirurgiens-dentistes.

Mais l'art. 378 ajoute : « ...et toutes autres personnes dépositaires par état ou profession des secrets qu'on leur confie ». Pour ne pas donner une trop grande extension à un texte pénal, il semble rationnel de limiter, avec la jurisprudence, son application à toutes personnes qui, à raison d'un privilège, d'un monopole, d'une fonction spéciale, d'un état ou profession reconnus sont appelés à recevoir, à l'exception de toutes autres, des confidences.

Ainsi seront tenus à l'obligation au secret les avocats, les avoués (auxquels nous ne croyons pas qu'il faille assimiler les agréés), les notaires, les huissiers, les magistrats, les greffiers, les agents de change, les agents de l'administration des postes.

On y ajoutera les auxiliaires de ces divers professionnels à condition qu'ils ne leur apportent pas un concours accidentel, mais une aide permanente et habituelle : aides, secrétaires, clerc, etc.

2° Il faut un secret. Quelle sera au juste sa nature ? Doit-on considérer comme secret simplement les faits appris de manière confidentielle ou plus généralement tout fait appris par un confident dans l'exercice de sa profession ou à raison de sa qualité, même sans une révélation directe de l'intéressé ? Les décisions de la jurisprudence semblent varier suivant les professions.

3° Le secret doit avoir été révélé. La révélation est l'élément essentiel du délit et ne se confond pas avec la divulgation. Elle est punissable, même si elle est faite à une seule personne dans l'intimité ; si elle porte sur une partie seulement des faits confiés, si ces faits ont déjà reçu une certaine publicité.

4° Il faut cependant que la révélation soit consciente et volontaire. L'intention délictuelle consiste dans la connaissance de l'agent qu'il a reçu le secret dans l'exercice de ses fonctions et dans la volonté de le faire connaître. Une simple négligence ne tombe pas sous le coup de l'article 378 ; mais le délit existe indépendamment de toute intention de nuire ; par exemple, lorsque la révélation a été faite dans un intérêt scientifique, dans l'intérêt personnel du confident incriminé dans un acte de sa profession, dans l'intérêt d'un tiers.

La réunion de ces quatre éléments constitue le délit de révélation du secret professionnel, mais deux questions très intéressantes et d'une grande portée pratique doivent être examinées.

a) Quelle sera la situation du confident nécessaire qui est délié du secret par la personne qui s'est confiée à lui ?

Suivant une opinion, le confident reste maître de ne pas révéler le secret, mais il ne pourra être puni s'il le révèle. Une autre école soutient que le secret professionnel est une obligation d'ordre public que nul n'a le droit de lever. La jurisprudence qui avait d'abord consacré l'obligation absolue au silence, semble dans ses dernières décisions, prendre en considération le consentement même tacite de l'intéressé.

Une conséquence logique de la théorie la plus absolue serait de condamner la délivrance de tout certificat médical, même à l'intéressé. Ceci ne concerne évidemment que le médecin traitant et non le médecin d'une compagnie d'assurances, ni a fortiori l'expert désigné par la justice ;

b) Quelle sera la situation du confident nécessaire appelé devant la justice en tant que témoin ?

D'un arrêt de la Cour de cassation du 27 novembre 1909, on peut dégager la forme suivante : Tout citoyen doit la vérité à la justice lorsqu'il est interpellé par elle, sauf le cas où les faits sur lesquels il est interrogé, secrets par leur nature, sont parvenus à sa connaissance dans l'exercice d'une profession aux actes de laquelle la loi, dans un intérêt général et d'ordre public, a imprimé le caractère confidentiel ou secret, ou dans les cas où ces faits lui ont été confiés sous le sceau du secret à raison d'une semblable profession.

ASSOCIATION des Anciens Étudiants en Droit

L'Association des anciens étudiants de la Faculté de droit a fait sa sortie annuelle au Pilat dimanche dernier 11 juin courant. Cette fête d'été a été un gros succès : assistance nombreuse, soleil radieux, menus soignés, tout a réussi à souhait. A 8 heures du matin, la caravane, comptant plusieurs dames, descendait du train à Chavanay, et des cars rapides l'emportaient à Pélussin. Après le café au lait, commençait la montée : les intrépides allaient à pied par les sentiers et la magnifique forêt, les autres se laissaient bercer en voiture. A midi et demi, un excellent repas était servi au grand hôtel du Mont Pilat, à 1.270 m. d'altitude, et 32 convives y faisaient honneur.

On fit ensuite l'ascension classique — et facile — du Crêt de l'Éclillon (1.365 m.). Le point de vue est justement renommé, et trop courts furent les instants passés dans cet endroit ravissant. Il fallut bien repartir. Quelques camarades descendirent à pied ; d'autres reprirent les voitures, qui les ramènerent par la splendide route de Saint-Julien-Molin-Molette, Maclas et le défilé de Mallevall. Cette promenade fut un enchantement d'un bout à l'autre.

Un dîner copieux attendait tout le monde à l'hôtel Saunier, à Chavanay. Il fut largement apprécié, après quoi on prit le train. On était de retour à Perrache à 10 heures et demie.

Il faut le dire franchement : peu de sorties d'été de l'Association ont réuni autant d'adhérents et ont été aussi brillantes. Celle de cette année a été remarquable à tous égards et laissera un souvenir durable. C'est par des fêtes de ce genre que l'Association marque sa vitalité et entretient entre les camarades des liens solides et véritablement amicaux. Il faut souhaiter de nombreux lendemains à la réunion de 1911. Les organisateurs ont droit à tous les éloges : honneur donc au président Jossierand et aux camarades Jacob et Revol, qui veilleront avec un dévouement inlassable au bien-être de tous.

Et maintenant on commence à préparer fiévreusement la sortie de l'année prochaine. On espère que, en s'y prenant ainsi à l'avance, tout le monde sera prêt à l'heure et que personne ne manquera le train. Qu'on se le dise !

E. B.

Le Congrès des Sociétés Savantes

Le congrès des sociétés savantes est un trait d'union qu'il faut maintenir entre la province et Paris, entre les initiatives locales et le comité des travaux historiques, entre les groupements ou syndicats intellectuels animés d'un même amour de la science, de la grandeur du pays et du gouvernement. D'où vient donc que ce trait d'union menace d'être brisé ? On en aperçoit quelques raisons dans le présent et dans le passé, surtout à dater de 1902. C'est à partir de ce moment, ou peu s'en faut, que des coutumes auxquelles les sociétés savantes attachaient une importance capitale ont été à peu près abandonnées.

Avant 1899, chaque année, le ministre de l'instruction publique présidait la séance de clôture du congrès, y prononçait un discours et y distribuait quelquefois deux croix de chevalier de la Légion d'honneur, le plus souvent trois. A la fin de la session, le ministre recevait les congressistes en son hôtel, leur offrait une soirée musicale et dramatique, et ce qui les touchait plus encore, se les faisait présenter individuellement et les félicitait. De tout cela il ne reste plus rien, si ce n'est une distribution de palmes académiques ! Les ministres ne reçoivent plus les congressistes. Ils président rarement leurs séances de clôture et ne donnent plus de croix. Si, par exception, un chevalier est nommé, il y a des chances pour qu'il appartienne à une hiérarchie administrative !

Il faudrait peut-être ajouter que les crédits destinés aux sociétés savantes ne vont pas toujours où ils devraient aller ! On est surpris, quand on voit la liste, de l'importance à la fois globale et individuelle des subventions attribuées aux grandes sociétés de Paris et à des groupements qui relèvent des universités. Quant aux sociétés de province, laborieuses, indépendantes, libres, elles ne figurent que pour des sommes réduites à de très simples expressions ! Il en est peut-être quelques-unes, fort rares, dont les efforts, sans doute sincères, demeurent sans effet sur l'avancement général de nos connaissances. Elles pourraient être privées sans inconvénient des secours si nécessaires à tant d'autres, qui font d'excellente besogne régionale et décentralisée.

satrice. Celles-ci, mieux que certaines sociétés parisiennes généreusement dotées par ailleurs, ont, pour vivre, un impérieux besoin du concours indispensable que l'Etat ne doit pas hésiter à leur accorder !

La Réorganisation du Collège de France

M. Steeg, ministre de l'instruction publique, vient de soumettre à la signature du président de la République un projet revisant le décret du 1^{er} février 1873, qui régit le Collège de France.

Dans son rapport de 1907 sur le budget de l'instruction publique, M. Steeg avait déjà préconisé la réforme qu'il est appelé aujourd'hui à réaliser comme ministre. Après s'être demandé si le Collège de France, « fondé par François I^{er} pour la libre recherche scientifique, à côté de l'Ecole de théologie qu'était la Sorbonne, ne constituait pas désormais une université à côté d'une autre, et s'il avait encore la même raison d'être qu'autrefois », M. Steeg ajoutait :

« Le meilleur moyen pour le Collège de France de ne pas faillir à sa haute mission, c'est de ne pas se laisser absorber par un enseignement théorique s'appliquant à mettre en lumière des qualités d'exposition ou d'éloquence. Que ses professeurs ne parlent que lorsqu'ils ont des résultats importants à exposer au public : on verra dans les salles de cours se presser étudiants et maîtres au lieu de quelques habitués dont la quiétude s'accommodait de la température de la salle. Nul doute que le ministre de l'instruction publique n'eût jadis accordé à Claude Bernard, à Renan, à Berthelot l'autorisation de ne donner que quatre cours au lieu de quarante, s'il l'avait jugé utile à la recherche scientifique. Nul doute que le ministre d'aujourd'hui ne se montre favorable à des demandes du même genre adressées par des savants qui ont fait leurs preuves et dont la haute conscience ne serait mise en doute par personne. »

Dans son exposé de motifs, le ministre de l'instruction publique rappelle que son prédécesseur, M. Doumergue, avait adressé, le 18 décembre 1908, à l'administration du Collège de France, une lettre où il disait :

« Depuis la publication du décret de 1873, des transformations profondes se sont accomplies dans l'organisation de notre enseignement supérieur. Les universités ont été créées et se sont rapidement développées. Placé à côté de l'université de France, le Collège de France conserve toute sa raison d'être non seulement par ses traditions, qui sont glorieuses, mais par le rôle incessant qu'il exerce. J'estime que sa prospérité est indispensable à la prospérité intellectuelle et scientifique de notre pays. Mais je crois aussi qu'il serait utile, dans une refonte du décret de 1873, d'accentuer tout ce qui le différencie des autres établissements supérieurs, de fortifier les dispositions qui leur permettent d'accomplir de mieux en mieux, et dans toute son étendue, sa fonction propre, c'est-à-dire la recherche et l'exposition des vérités scientifiques, sans aucune préoccupation de préparer ni à des diplômes, ni à des grades, ni à des carrières déterminées. A cet égard, un de nos plus illustres prédécesseurs, Ernest Renan, a défini le rôle du Collège de France dans des études qui par leur justesse et leur lumineuse clarté conservent toute leur valeur. »

En terminant, M. Doumergue invitait l'assemblée des professeurs du Collège de France à lui faire connaître les observations qu'elle aurait à lui présenter à ce sujet.

L'Assemblée du Collège de France et la commission nommée par elle procédèrent avec le plus grand soin à l'étude de la question qui leur était soumise. M. Steeg a examiné les solutions qui lui étaient proposées, et c'est à la suite de ce travail qu'il a préparé le projet de décret aujourd'hui soumis à la signature du président de la République, et dont voici les dispositions principales.

Le décret précise en premier lieu le rôle du Collège de France, qui doit avoir pour unique objet le progrès de la science et y contribuer :

- 1° Par des travaux et des recherches ;
- 2° Par des enseignements relatifs à ces travaux et à ces recherches ;
- 3° Par des missions et des publications.

Voici les quatre réformes principales proposées par le ministre pour que le Collège de France puisse remplir utilement sa mission.

Première réforme : Le nombre des professeurs. — Jusqu'ici les professeurs du Collège de France étaient uniformément astreints à faire quarante leçons par an. Or on ne doit pas exiger, chaque année, de tous les professeurs, le même nombre

(1) Les Documents du Progrès. L'étude de M. Rodolphe Broda est le résultat d'une enquête faite par l'« Institut international pour la diffusion des expériences sociales ». (Numéro de juin 1911 des D. du P.).

Les fouilles du Mont Auxois

Parmi les travaux intéressants, nous signalerons tout particulièrement les fouilles archéologiques entreprises depuis quelques années sur le mont Auxois, sur l'emplacement d'Alésia et qui ont mis au jour des monuments du plus haut intérêt pour notre histoire nationale. Les fouilles confiées à la commission de la topographie des Gaules, il y a un demi-siècle, à la suite d'une querelle littéraire restée célèbre par sa violence, avaient bien fait retrouver, dans la plaine des Laumes et sur les hauteurs voisines, des traces presque continues d'ouvrages où l'on s'accorde à reconnaître les travaux d'investissement d'Alésia ordonnés par César ; mais le plateau du mont Auxois, siège de l'oppidum que défendit Vercingétorix, n'était guère connu que par les hasards du labourage. On savait seulement qu'il s'y trouvait beaucoup de murs et que de brèves recherches, faites par la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, notamment en 1899, avaient abouti à la découverte de sculptures et de monnaies.

Il y avait donc un intérêt de premier ordre à commencer l'exploration systématique de ce plateau. La société des sciences historiques et naturelles de Semur en a pris l'initiative en 1905. Elle a confié la direction des fouilles à M. le commandant Espérandieu, le très distingué correspondant de l'Institut ; et l'inauguration recrite par M. le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, du musée qu'elle a fondé à Alise-Sainte-Reine, avec l'ensemble de ses trouvailles, est une preuve de ce qu'on peut attendre de recherches patientes et savamment conduites.

DERNIERES NOUVEAUTES
MEDICALES ET SCIENTIFIQUES

Bouasse H. : Cours de mathématiques générales, br. 20 fr., net 18 fr.
Richter : Traité de chimie organique, cart. 25 fr., net 22 fr. 50.
Beltzer Francis : La chimie industrielle moderne, br. 20 fr., net 18 fr.
Groce Benedetto : Philosophie de la pratique, économie et éthique, br. 7 fr. 50, net 6 fr. 75.
Dupré et Nathan : Le langage musical, br. 3 fr. 75, net 3 fr. 25.
Fliche : Flore fossile du Trias en Lorraine et Franche-Comté, br. 25 fr., net 22 fr. 50.
Eisenmenger : La géologie, ses phénomènes, br. 4 fr., net 3 fr. 50.
Ségond : Goumet et la psychologie vitaliste, br. 2 fr. 50, net 2 fr. 25.
Lehnert : La technique du froid, cart. 6 fr., net 5 fr. 50.
Radiguer : Navigation sous-marine, cart. 5 fr., net 4 fr. 50.
Seyewitz : Le négatif en photographie, cart. 5 fr., net 4 fr. 50.
Brunhes : La géographie physique, br. 20 fr., net 18 fr.
Hovellaque : La linguistique, br. 1 fr. 95.
Vaschide : Le sommeil et les rêves, br. 3 fr. 50, net 3 fr.
Gambon Victor : La France au travail (Lyon, St-Etienne, Grenoble, Dijon), br. 4 fr., net 3 fr. 50.
De la méthode dans les sciences, 2^e série, br. 3 fr. 50, net 3 fr.
Houlléville : Le ciel et l'atmosphère, br. 3 fr. 50, net 3 fr.
Hutto : Manuel de l'ingénieur, 2 vol. reliure souple 30 fr., net 27 fr.
Rabaud : Technique de l'aéroplane, cart. 5 fr., net 4 fr. 50.
Duhem : Traité d'énergétique et de thermodynamique, tome 1^{er}, br. 18 fr., net 16 fr.
Burnet Etienne : Microbes et toxiques, br. 3 fr. 50, net 3 fr.
Hirtz, Rist, Ribadeau, Dumas, etc. : Thérapeutique des maladies respiratoires et de la tuberculose pulmonaire, cart. 14 fr., net 12 fr. 50.
Lemoine : Intervention médicale d'urgence, cart. 6 fr., net 5 fr. 50.
Leclerc-Dandoy : L'irrigation continue en chirurgie urinaire, cart. 4 fr., net 3 fr. 50.
Gaillard et Nogué : Traité de stomatologie, tome 5, maladies parodontaires, hygiène et prophylaxie de la bouche et des dents, br. 12 fr., net 11 fr.
Tous ces livres se trouvent à la **Grande Librairie Médicale et Scientifique, A. MALLOINE, 6, rue de la Charité, à Lyon.**
Vente. — Achat de Bibliothèques. — Location. — Echanges. — Grandes galeries ouvertes. — Entrée libre.

de leçons publiques, quel que soit le sujet qu'ils traitent, puisqu'un temps très utile peut être consacré aux recherches, au travail de laboratoire, à des conférences auxquelles assisteront des auditeurs assidus et de véritables disciples. Il convient donc de laisser au professeur la liberté d'organiser son travail et de déterminer les heures où il exposerait publiquement les résultats de ses recherches.

Le professeur adressera donc à l'administration, dit l'article 9 du projet, le programme de son enseignement chaque année pour l'année suivante, et indiquera le nombre de leçons ou de conférences qu'il compte y consacrer. Ces programmes seront communiqués à l'assemblée du Collège de France qui en délibérera au scrutin secret. Ils seront ensuite soumis à l'approbation du ministre.

Deuxième réforme : La transmission des chaires. — La transformation des chaires devient de droit. Jusque-là, lorsqu'une chaire était vacante, l'assemblée du Collège de France était invitée « à faire connaître les considérations scientifiques pouvant justifier le maintien du titre de la chaire ou nécessiter sa transformation ». Cela laissait supposer que les chaires du Collège de France avaient un caractère permanent. Or aucun enseignement déterminé n'est, en principe, nécessaire dans un établissement qui ne prépare à aucun examen ni à aucun concours. Ce qui importe avant tout, c'est l'originalité, la hardiesse de pensée, la valeur personnelle des professeurs. Le Collège de France a pour rôle d'accueillir tous les novateurs. Aussi, à l'avenir, la question du maintien ou de la transformation des chaires ne devra même plus être posée. L'assemblée examinera en pleine liberté à quel enseignement devront être affectés les crédits disponibles et à quel savant elle fera appel. Les propositions de l'assemblée seront transmises avec le procès-verbal de la discussion au ministre, qui statuera par un arrêté sur l'affectation des crédits.

Le professeur sera nommé par décret sur la proposition du ministre de l'Instruction publique, à qui quatre noms seront proposés : deux par l'assemblée du Collège de France et deux par l'Académie compétente.

Troisième réforme : Les missions. — L'article 11 dispose que les professeurs ou chargés de cours auxquels seraient confiées des missions scientifiques pourrout, dans des conditions déterminées, être dispensés de leur enseignement en conservant l'intégralité de leur traitement, mais cette autorisation ne pourra être renouvelée plus de deux années consécutives. Ces missions sont dans certains cas indispensables : des professeurs de langues et littératures orientales, par exemple, ne pourront renouveler leur enseignement s'ils ne retournent, pour y séjourner quelque temps, dans le pays qu'ils étudient.

Quatrième réforme : Les suppléances. — Jusqu'ici un professeur pouvait se faire suppléer indéfiniment et désigner son suppléant. Dorénavant, la durée des suppléances sera limitée à cinq ans au maximum et le titulaire devra reprendre ses cours pendant cinq ans au moins avant de se faire suppléer de nouveau.

Le suppléant sera choisi par l'assemblée du Collège de France qui aura à apprécier non seulement les candidatures proposées par le professeur titulaire, mais toutes celles qui paraîtront mériter son attention.

Les suppléances ne peuvent être de moins d'un an. Le suppléant reçoit la moitié au moins du traitement du professeur titulaire.

La liste des candidats à la suppléance, dressée par l'assemblée en vote secret, est soumise au ministre, auquel appartient le droit de nomination.

SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

Des concours seront ouverts, le 1^{er} décembre 1911, à neuf heures du matin, à l'école d'application du service de santé militaire, pour l'admission à treize emplois de médecin aide-major de 2^e classe et deux emplois de pharmacien aide-major de 2^e classe, élèves à ladite école.

Sont admis à concourir les docteurs en médecine et les pharmaciens de 1^{re} classe ayant eu moins de vingt-huit ans au 1^{er} janvier 1911 et ayant satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée.

Les étudiants en médecine ou en pharmacie qui ne sont pas encore en possession du diplôme de docteur en médecine ou de pharmacien de 1^{re} classe sont également autorisés à concourir, sous réserve de l'annulation de leur admission s'ils ne sont pas reçus docteurs ou pharmaciens de 1^{re} classe avant le 15 janvier 1912. Les demandes d'admission au concours doivent être adressées au ministre de la guerre (7^e direction, 1^{er} bureau), avant le 15 novembre 1911.

Les programmes arrêtés le 31 mai 1911, donnant les conditions de ces concours, sont insérés au « Bulletin officiel » du ministère de la guerre (P. S.).

Exposition des Aquarelles

DE GILBERT GALLAND

La mode est aux expositions particulières, et c'est, je crois, pour le plus grand bien des artistes, des amateurs et des critiques. J'ai plusieurs fois déjà exprimé ma façon de penser au sujet du Salon de la Société des Beaux-Arts, de son effroyable désordre et des inconvénients de ce débordement, de ce fouillis de toiles et de dessins. La forme du Salon d'automne est infiniment préférable ; l'exposition particulière est idéale ; elle représente pour nous le labeur d'un artiste pendant de longs mois ; elle permet à l'auteur de présenter à sa guise son « œuvre » ; elle nous permet d'apprécier sagement son effort, sa manière, le caractère de l'ensemble, les qualités et les faiblesses d'un tout dont les inégalités peuvent être perçues, mais dont l'intérêt général est incontestable. Je sais donc beaucoup de gré à M. Gilbert Galland de m'avoir convié à visiter ses aquarelles chez Poulié et Leconte.

J'ai essayé de dégager de cette série de travaux intéressants, quelques idées générales. Malgré les soucis de l'arrangement, et la variété qui paraît, de prime abord résulter, on peut de suite remarquer que si M. Galland est sensible à tout paysage charmant et pittoresque, il s'abandonne plus volontiers au charme de la Méditerranée ; il semble aussi que l'activité d'un port, que toute la vie au soleil de Marseille, avec toutes ses couleurs violentes et voyantes aient fasciné l'artiste et lui aient suggéré ses plus belles pages. Il en est quelques-unes d'admirables et je n'en veux citer que « Débarquement d'oranges à Marseille », n° 8 ; « Poissonniers à Marseille », n° 16 ; « Marchandes de sardines », n° 26 ; « Marchandes d'oranges », n° 22 ». J'en passe et d'excellentes. Il y a là, en plus de la manière très personnelle, dans un genre particulièrement difficile, une expression de vie, d'activité en pleine lumière que je ne saurais trop vanter.

J'ai noté aussi dans un autre genre : « L'Eglise des Acoules à Marseille » et « L'Eglise de San-Pedro », n° 23. De la lumière, de l'atmosphère, de la légèreté, de la vie, c'est parfait. Il n'est pas de mon naturel de vanter à outrance et de ne point essayer de corriger. J'ai jusqu'ici admiré ; que M. Galland me permette une toute modeste critique : dans quelques-unes de ses laborieuses aquarelles j'ai noté un étrange contraste entre le premier et les derniers plans. Je sais qu'il existe dans la nature ; mais je crois que si M. Gilbert Galland rend avec une délicatesse et une poésie exquises la brume des lointains, il a le tort d'exagérer ses premiers plans, de les dépouiller d'air, de légèreté, et de les noircir à l'excès, en se détachant pas suffisamment de procédés un peu faciles et classiques (pour ses reflets dans l'eau,

par exemple). C'est un tout petit point, je l'accorde, et M. Gilbert Galland a trop d'esprit pour ne garder rancune de l'avoir souligné ; je n'en reste pas moins un admirateur convaincu de son œuvre, de son labeur et je fais des vœux très sincères pour son plein succès.

Jean STIZZA.

EXPLORATION
Archéologique de Fourvière

La Faculté des lettres a commencé cette année une exploration archéologique du coteau de Fourvière. Elle se propose de mettre à jour et d'assurer, dans la mesure du possible, la conservation des vestiges si nombreux et si intéressants, des monuments gallo-romains disséminés un peu partout dans la colline.

Ces explorations seront d'autant plus fructueuses que la Faculté disposera de ressources plus importantes. Aussi, pour l'aider dans son effort et pour lui permettre la réalisation d'une œuvre dont le conseil municipal ne peut se désintéresser, M. le maire de Lyon, suivant en cela l'exemple de l'Académie de Lyon, a décidé de demander au conseil d'allouer, dans ce but, à la Faculté des lettres, une subvention de 1.000 francs.

UN DIPLOME D'ÉTAT
DE CHIMISTE-EXPERT

— (SUITE ET FIN) —

Ajoutons qu'une création d'études et de diplôme, comme celle envisagée, comporte nécessairement des dispositions transitoires. Au moment de la promulgation de cette loi des chimistes auront des qui ont une longue pratique de laboratoire comme chefs de travaux ou préparateurs, ou encore comme chimistes-experts près les tribunaux, pourront justement ambitionner de posséder le diplôme ainsi créé. Raut-il obliger ces chimistes, souvent d'âge mûr et d'expérience acquise, à entreprendre les études réglementaires prévues par la présente loi ? Nous ne le pensons pas. L'exigence devra se borner pour eux à affirmer le glement d'administration publique.

Des licenciés ès-sciences physiques et chimiques sont ainsi exonérés d'une partie des études pharmaceutiques s'ils possèdent le diplôme de pharmacien.

Le règlement d'administration publique dira les chimistes praticiens munis de ce diplôme ou de titres spéciaux qui pourront bénéficier de ces dispositions transitoires pendant l'année qui suivra la promulgation du décret portant règlement d'administration publique.

Cette proposition de loi entraîne-t-elle une dépense ? Et, dans l'affirmative, comment l'apprécier ? Sans nul doute, les droits d'inscription et d'examen doivent être assez élevés pour couvrir les frais de manipulations pratiques des élèves candidats au diplôme.

Le fonctionnement des jurys peut entraîner quelques dépenses, ainsi que l'enseignement supplémentaire imposés aux professeurs ou agrégés en vue de ces nouvelles études.

Finalement, les crédits nécessaires doivent être assez limités.

Le syndicat central des chimistes et essayeurs de France a adressé, le 7 juillet 1910, quelques observations critiques sur la proposition de loi que nous analysons ici. Nous voulons, en terminant, pour donner une nouvelle preuve du large esprit de discussion que nous apportons à l'occasion de cette importante innovation universitaire, répondre rapidement aux idées et aux vœux des honorables chimistes praticiens qui font partie de ce syndicat.

Tout d'abord, ce syndicat accueille avec faveur le principe de cette proposition de loi créant des études et un diplôme pour instituer des chimistes analystes expérimentés, mais il veut que ce diplôme confère le titre de chimiste-expert pour l'analyse des produits alimentaires et agricoles et non pas le titre de chimiste-expert diplômé du Gouvernement « qui ne lui semble pas assez précis et ne lui paraît pas assez clairement l'utilité du diplôme à créer n'existe que pour le commerce des produits alimentaires et agricoles. »

Le syndicat oublie que les produits pharmaceutiques, les matières premières médicamenteuses elles-mêmes, visés dans la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes, réclament des chimistes rompus à ces sortes d'analyses. Les pharmaciens de première classe, malgré des études pratiques qui leur font aborder en troisième année de scolarité l'analyse de ces produits, sont insuffisamment exercés. En fait, sauf exception, un pharmacien de première classe a besoin de prolonger ces sortes d'études analytiques si variées, portant sur des problèmes si variés, pour pouvoir assumer devant la justice la responsabilité de ses résultats d'analyse obtenus.

En pratique, bien des pharmaciens récus sollicitent l'obtention de ce nouveau diplôme.

A plus forte raison, un ancien élève de l'Institut national agronomique, par exemple, devra-t-il se familiariser avec l'analyse des matières premières pharmaceutiques, opium, quina, etc., etc., iodure de potassium, bromure de potassium, etc., etc.

Un chimiste expert diplômé du Gouvernement tel qu'il doit être conçu, doit avoir une pratique d'analyse s'appliquant à toutes les questions ressortissant au vaste domaine que vise la dernière loi sur les fraudes. Bien plus, il doit être qualifié pour faire des analyses toxicologiques.

Peut-on prétendre que ce chimiste sera appelé à analyser un superphosphate pour engrais, et non pas un minéral phosphate ou une kaïnite naturelle ?

Le syndicat des chimistes envisage d'une façon trop étroite le rôle du chimiste à former et à diplômer. Nous ne contestons nullement, d'ailleurs, point de vue que nous avons envisagé au cours de notre exposé des motifs, que le chimiste analyste, une fois diplômé, aura tendance à se spécialiser, tout comme les médecins et les avocats. On voit des médecins oculistes ou gynécologues ; on voit des avocats plaçant spécialement les procès en contrefaçon ; on verra des chimistes spécialement toxicologues, ou spécialement experts sur les farines ou les vins.

Vu l'étendue considérable du domaine de la chimie analytique appliquée, la spécialisation se produira par le simple jeu de l'évolution et des nécessités en face desquelles se trouvera le chimiste.

Ensuite, le syndicat des chimistes émet une idée inacceptable, celle d'autoriser les chimistes candidats au diplôme à faire leurs études où ils veulent et comment ils veulent.

Les étudiants en médecine ou en droit pourront demander demain à faire leurs études également suivant leur bon plaisir. Pourvu qu'ils passent leurs examens définitifs en vue du parchemin, ils émetront la prétention de se préparer à leur guise.

De même les futurs ingénieurs pourront formuler la même demande et réclamer l'exonération du stage à l'école centrale des arts et manufactures, à l'école polytechnique, puis dans les écoles d'application des mines ou des ponts et chaussées.

C'est la libre préparation que préconise le syndicat des chimistes et essayeurs. Cette prétention n'est pas soutenable. Aujourd'hui, plus qu'hier, une pédagogie bien entendue commande des études rationnellement et régulièrement organisées pour former des médecins, des avocats ou des ingénieurs-constructeurs. Pour former des ingénieurs-chimistes, l'utilité d'études régulièrement organisées est tout aussi évidente.

Les examens définitifs ne doivent être que la consécration et une formalité de contrôle, en quelque sorte, dans une organisation scolaire bien entendue, laquelle doit apporter avec elle les conditions efficaces de préparation.

L'étudiant laborieux et appliqué reçoit une instruction complète par la force même des choses, lorsque cette organisation préparatoire a été pratiquement conçue.

La libre préparation aboutirait à de grosses lacunes dans l'instruction des candidats.

D'autre part, les examens comportent toujours quelques aléas. La tendance très judicieuse actuelle est de réduire au minimum ces aléas des examens, où un bon élève peut succomber, en lui constituant ce qu'on a appelé le dossier scolaire, qui est le témoin éloquent et journalier d'études profitables, de ses efforts utiles et de ses mérites.

Nous nous élevons donc énergiquement contre les idées du syndicat des chimistes, qui se méprend absolument sur la portée des méthodes rationnelles d'enseignement, et en méconnaît l'utilité pourtant si démontrée.

Mais nous croyons aussi que le règle-

ment d'administration publique, prévu dans cette proposition de loi, doit envisager un stage de quelques mois dans les laboratoires d'analyses officiels — les laboratoires agréés comme on les appelle — pour terminer l'enseignement universitaire.

C'est cette conception même qui a fait rattacher l'organisation des études conjointement aux deux ministères de l'Instruction publique et de l'Agriculture.

Enfin, le syndicat des chimistes voudrait que les candidats au diplôme de chimiste-expert n'obtiennent ce diplôme qu'à trente ans révolus.

Cette prétention est inadmissible.

Les pharmaciens et les médecins ont d'ailleurs graves responsabilités, sinon plus. Il ne s'agit pas de l'esprit de personne d'exiger l'âge de trente ans pour exercer ces professions.

Quant à ce qui touche à l'organisation du jury d'examens, puis des examens eux-mêmes, il appartiendra au règlement d'administration publique de les préciser.

Ce sont là des détails d'organisation et de fonctionnement dont la loi elle-même ne peut faire mention. Les ministères compétents, renseignés par le conseil supérieur de l'Instruction publique et la commission technique du ministère de l'Agriculture, établiront les règles d'une organisation irréprochable et féconde.

En résumé, c'est avec confiance que nous soumettons au vote du Sénat le texte suivant de cette proposition de loi qui organise l'enseignement de la chimie analytique appliquée au point de vue professionnel.

Nous ne doutons pas d'un accueil favorable par les deux Chambres.

Lors de la fondation de nos universités en 1896, les défenseurs de cette réorganisation administrative de notre enseignement supérieur regardaient la création de ces centres d'activité intellectuelle comme autant de foyers rayonnants où la haute culture théorique devait faire une place à la science appliquée et à l'enseignement technique et professionnel. Ce programme n'a été que partiellement exécuté. Cette proposition de loi réalisera pour l'enseignement chimique les intentions du législateur de 1896.

Nous ne doutons pas que le Sénat ne donne sa haute approbation à un projet réclamé par tous les esprits expérimentés et avisés. L'article unique suivant prétend réaliser la réforme avec les ressources déjà existantes de nos universités ou de nos grands établissements d'enseignement pour le mieux de l'intérêt général.

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE UNIQUE. — Il est institué un diplôme de chimiste-expert, conféré après examens passés devant des jurys d'Etat, nommés par les ministres de l'Instruction publique et de l'Agriculture.

Les jurys doivent être constitués par des membres du corps enseignant appartenant aux établissements publics de l'enseignement supérieur et à l'Institut national agronomique.

Ils siègeront une fois par an dans les villes dont l'université est constituée par quatre facultés ou par deux facultés et une école de plein exercice de médecine et de pharmacie.

Ce diplôme de chimiste-expert sera délivré par le ministre de l'Instruction publique, à la suite d'examens dont le programme, ainsi que celui des études qui le précèdent, auront été arrêtés après avis du conseil supérieur de l'Instruction publique et de la commission technique permanente instituée au ministère de l'Agriculture par l'article 3 du 31 juillet 1906, complété par l'article 6 du 6 août 1908.

Il donnera seul le droit au chimiste-expert de s'intituler : chimiste-expert diplômé du Gouvernement.

Les études pourront être organisées dans les établissements d'enseignement supérieur, à l'Institut national agronomique, et dans les établissements municipaux ou départementaux agréés préalablement par les ministres de l'Instruction publique et de l'Agriculture.

Un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique déterminera les catégories d'élèves, déjà pourvus de titres officiels, aptes à poursuivre les études réglementaires.

Il fixera le tarif des droits d'inscription de travaux pratiques d'examens et de diplôme à percevoir.

Il déterminera, à titre de dispositions transitoires, valables seulement pendant deux ans à partir de sa promulgation, les catégories de chimistes, possédant un diplôme spécial ou des titres spéciaux, qui pourront, sans avoir accompli les études préalables, prévues par la présente loi, se présenter aux examens conférant le diplôme de chimiste-expert.

est une nécessité des temps modernes. Se trouver dans le cas de l'étudiante A... ou de l'étudiante B..., et sentir en soi quelque vigueur morale, sont des raisons suffisantes pour déterminer à la lutte qui vous mettra en rivalité avec les hommes.

Mais avant de prendre une telle résolution, il faut bien peser le pour et le contre ; en un mot, il faut connaître sa nature. Celles qui ont une âme d'épouse et de mère feront bien d'employer leur intelligence à des vœux plus féminines ; elles perdront moins de temps et d'illusions dans une vie si courte et déjà si facilement décevante. Quand viennent les regrets, il est trop tard, la petite fleur de l'âme est desséchée.

Les femmes ont une âme nouvelle une fois mères, délicate et cultivée, habituée à l'observation, avertie sur bien des tâches humaines, et qui doit souffrir de s'aller, par erreur, à une âme grossière. On a vu des mariages de femmes médecins avec des commerçants, ou des industriels, qui ne réussissent point. Après deux ou trois ans d'oïveté, la femme, reprise par la nostalgie des choses de l'esprit, ne songeait qu'à rompre ses liens matrimoniaux pour retourner à son indépendance. Les autres, celles qu'une vie de luttés et de solitude n'effraye point, peuvent, si elles possèdent le courage et la persévérance des étudiantes A... et B..., l'aplanir et la désinvolture de l'étudiante C..., arriver à une situation digne et indépendante. Elles courent encore la chance, une fois leurs études terminées, d'épouser un homme qui les comprend.

Quoi qu'il en soit, l'étudiante française, moins favorisée, chez elle, que l'étudiante étrangère, arrive peu à peu à gagner sa cause, malgré les difficultés qui semblent s'accumuler d'avantage, chaque année, pour lui rendre plus difficile l'accès des facultés, et cela n'est point pour diminuer l'esprit féminin français aux yeux du monde.

FIN

Lucie RONDEAU,
Docteur ès-sciences.

Feuilleton du Lyon Universitaire

3

Une Génération
DE
Femmes-Médecins

— (SUITE ET FIN) —

Elle allait ensuite aux travaux pratiques des laboratoires avec un esprit fatigué, mais toujours attentif, et tout au moins aussi lucide que celui de ses camarades qui venaient du café ou du jardin du Luxembourg.

Car elle était soutenue par l'espoir d'accomplir, plus tard, de grandes choses. Elle pensait aller chercher, dans nos colonies, le prestige de la gloire de ceux qui se sacrifient à l'humanité. Et elle se fut condamnée au pain sec, durant toute sa vie, pour faire de cette espérance une réalité. Les circonstances, malheureusement, ne la servirent point ; mais elle supporta stoiquement toutes les adversités.

Elle dut rester dix ans à la Faculté avant d'obtenir son diplôme de médecin. Pendant ce temps, elle fit des massages et reçut un prix de l'Académie de Médecine. Elle soutint sa thèse, enfin, douze ans après son entrée au P.C.N.

Ayant déjà une petite clientèle, elle s'installa chez elle et resta masseuse, gardant l'aspect extérieur d'une étudiante, simple et correcte, comme elle le fut toujours. Mais on ne retrouve plus sur son visage fatigué par la tension perpétuelle d'une volonté têtue, et par l'étude prolongée, le charme de jeunesse qui inspirait la muse de ses jeunes compagnons d'étude. Ils ont oublié la petite étudiante aux yeux noirs et aux cheveux d'ébène où vont apparaître les fils d'argent. Elle-même ne se souvient plus d'eux, et ne sait rien du monde que ce qu'elle a appris dans ses livres de médecine et les salles d'hôpitaux. Quand elle a quelques loisirs aujourd'hui, elle lit des revues

médicales et, de temps en temps, un livre profane. Elle ignore tout du mouvement actuel, découvre Loti en ses premiers romans et confond les styles par un détail d'ornement. Elle a peu observé, et son âme concentrée ne s'est point épanouie au contact d'un de ces sentiments qui vous font oublier l'amertume des jours.

Mais elle garde son humeur sereine et n'en veut point à la vie de n'avoir pas tenu toutes ses promesses, car elle n'a point épuisé dans l'orgueil de son abnégation.

Mlle E... est d'origine slave ; son âme mystérieuse échappe à notre analyse. Elle est à la fois proche et lointaine comme les horizons des steppes immenses. Quand on croit la saisir, elle se dérobe ; elle est attirante comme l'eau profonde ou distante comme les sommets neigeux. Son charme insinuant lui crée les amitiés qu'elle veut ; mais elle semble les oublier avec autant de facilité.

Elle vint chez nous, avec les diplômes de son pays qui lui ouvrirent, comme à toutes les étrangères, les portes de nos facultés. Ces diplômes sont-ils l'équivalent des baccalauréats exigés des étudiantes françaises ? sont-ils inférieurs au Brevet supérieur ou au Diplôme de fin d'études secondaires ? On ne saurait le dire. En tout cas, ils donnent des droits que beaucoup de jeunes filles françaises, comme nos deux dernières femmes médecins, ne conquièrent qu'à force d'énergie et malgré toutes sortes de difficultés. Les étrangères ont donc raison de venir chez nous, aussitôt sorties de leurs gymnases ; rien n'entravera leur carrière. Celles qui désirent rester en France pour exercer leur profession, n'ont qu'à se faire naturaliser, elles obtiendront même les postes de fonctionnaires, puisqu'elles auront le droit de participer aux concours. Elles peuvent encore avoir la chance d'épouser un Français, ce qui leur donne les mêmes droits.

Mlle E... possédait, comme beaucoup de jeunes filles slaves, une grande mé-

moire et beaucoup de facilités d'assimilation, facilités qui leur permettent de retenir des pages entières de traités scientifiques. Mais c'est à nos cours d'Enseignement supérieur qu'elle acquit la faculté d'approfondir et de généraliser.

Quand elle fut au courant des avantages qu'elle pouvait trouver en France, elle se fit naturaliser et se présenta aux concours avec succès. Habile à se renseigner, sachant choisir les sentiers les moins battus, elle profita la première du poste conquis aux femmes par les revendications et les démarches de notre féministe, Mlle C... Ce poste de médecin fonctionnaire qu'elle occupa actuellement étant peut-être le plus envié de ses confrères masculins, lui valut leurs critiques. Mais ayant eu la chance d'apprendre la première qu'il allait être libre, elle le demanda et l'obtint la première, ce qui est de toute justice, puisque tel était son droit. Seulement, les hommes n'admettent point encore qu'une femme soit la première (la jeune fille reçut l'année dernière avec le numéro 1 au Concours de l'Externat dans les hôpitaux n'a-t-elle pas provoqué, elle aussi, les protestations de ses camarades qui l'ont huée en compagnie de ses juges).

Si la doctoresse E... dans ce poste, gagne moins que la doctoresse A..., bien française celle-là par son cœur à l'ouvrage et son instinct de la lutte, elle s'y trouve dégagée des soucis d'une situation libérale à soutenir, et peut consacrer de longs instants aux travaux de l'esprit qu'elle aime, aux rêves paresseux et aux amitiés qu'elle cultive.

Telle est notre génération de femmes-médecins. Si ces exemples ne sont pas suffisants pour faire conclure en faveur de l'équivalence intellectuelle de l'homme et de la femme, ils montrent du moins que les jeunes filles d'aujourd'hui peuvent préparer, en dépit des obstacles que ne rencontrent point leurs collègues masculins, les mêmes diplômes, et qu'elles y réussissent dans la même proportion, sinon dans une proportion supérieure.

Mais une fois ces diplômes acquis,

sent-elles aptes, au même titre qu'eux, à retirer tout le fruit de leurs études ?

Oui, si elles y sacrifient leur rôle d'épouses et de mères, et cela en dépit des méfiances qu'elles suscitent encore parmi la généralité des gens. Nos cinq doctresses qui sont restées célibataires, l'une parce qu'elle n'a rien voulu sacrifier de sa profession, l'autre par principe peut-être, et les dernières, sans raisons personnelles visibles, ont pu se créer, toutes, une situation indépendante qui, si elle n'est pas conforme à leurs espérances, correspond néanmoins, soit à leurs moindres d'actions, soit à leur valeur personnelle. Et il leur a fallu, pour arriver là, à l'époque où nous sommes, faire preuve de plus d'énergie et de ténacité qu'il n'en eût fallu pour les mêmes situations masculines.

Les femmes pourraient-elles agir ainsi une fois mariées ? C'est peu probable, si elles veulent accomplir la mission que leur a confiée la nature, le devoir du médecin étant incompatible avec celui de la mère. Un médecin doit tout quitter pour ses malades, une mère n'abandonnera jamais son enfant en danger de mort. Et alors, elles seront en état d'infériorité professionnelle vis-à-vis de leurs confrères masculins.

Tout serait pour le mieux si ceux-ci, en les épousant, faisaient d'elles leurs associées. Mais de tels mariages sont rares, à moins que l'un des deux époux, la femme surtout, ne soit étranger, le mystère et la dissimilation des âmes étant nécessaires, sans doute, à l'amour d'un mari français.

Les médecins, en général, surtout les praticiens, sont par jalousie professionnelle, soit à cause de leur profonde connaissance de la nature féminine, dédaignant leurs rivaux en médecine. Ils ne croient pas à leurs aptitudes médicales et chirurgicales.

Elles acquiescent, quoi qu'ils en disent, ces aptitudes, car la femme devra, de plus en plus, développer ses énergies. Elle a l'intuition due à son instinct maternel, la douceur et la persuasion qui

plaisent aux malades. Elle peut être meilleure praticienne que l'homme parce qu'elle s'attache davantage aux choses secondaires, aux choses pratiques de la profession, sans lesquelles, bien souvent, une ordonnance est lettre morte. Certains médecins croiraient déchoir en donnant aux malades ignorants des conseils sur les soins physiques de leur corps, ou la manière de prendre un médicament. Jamais ils n'ajoutent un mot à leur ordonnance et s'étonnent ensuite que les rem

Le régime alimentaire tient dans la thérapeutique une place prépondérante. Parmi les aliments les plus reconstituants sont les farines de céréales, riches en phosphates, carbonates, fer, azote et en phosphates. Malheureusement, si les corps amyloïdes digèrent par leur ténacité, toutes ne possèdent pas la même valeur nutritive. Il est en effet prouvé que les corps amyloïdes doivent subir dans notre intestin un travail de saccharification, de réduction en sucre pour être vite et bien absorbés. Cette saccharification préalable explique la valeur nutritive de la FARINAUGE, aromatisée par le chocolat le plus fin. La FARINAUGE

convient à tous, malades, convalescents, vieillards, enfants, jeunes anémiques. — FARINAUGE, aliment chocolaté, distillé, en vente partout, préparé par le laboratoire H. Augé, 27, rue du Musée, Lyon. Boîte de 500 gr., 1 fr. 50, de 250 gr., 0,80. Autres spécialités du même laboratoire : VIN fortifiant NEMIOLE, le litre, 4 fr. 50, le demi-litre, 2 fr. 50 ; DEPURATIF STENOSE et dragées (âge critique) ; CACHETS KEF contre toutes les douleurs et rhumatismes ; Sirop pectoral SYLVIOLE, dans bronchites et Capsules Sylviole.

D^r R. T.

MODERN SCHOOL

ANGLAIS Leçons ITALIEN
ALLEMAND Traductions ESPAGNOL

LYON - 32, Rue de la République, 32 - LYON
A COTÉ DES DEUX-PASSAGES

AMEUBLEMENTS COMPLETS

Rayons de bureaux, bibliothèques, sièges et tentures

HENRI BONJOUR, FABRICANT

Cours de la Liberté, 42-44, LYON

Conditions particulières à tous les membres de l'Université

VIEILLES COUTUMES CONTRE L'ANÉMIE. — Nous connaissons tous cette ancienne coutume conseillée dans les cas d'anémie, qui consiste à mettre des clous dans une bouteille d'eau, à agiter cette bouteille et, au bout d'un certain temps, à boire chaque jour un verre d'eau rouillée. Nous aurions tort de nous moquer de cette médication, car le fer, dont la plupart des sels ne sont pas assimilables, s'assimile fort bien sous forme de rouille, c'est-à-dire d'oxyde. Cependant cette façon de le prendre n'en donne que des minimes quantités et aujourd'hui nous avons la possibilité de prescrire aux anémiques, aux chlorotiques, aux convalescents, aux malades chroniques, à tous les débilés en général, une gélée où le fer entre dans son état naturel d'oxyde, **LE NEMOGENE PERROTTON**. Présenté sous forme de confiture très agréable au goût, le **NEMOGENE PERROTTON** plait aux malades les plus difficiles, aux femmes et aux enfants. Guérir sans recourir à l'aspect ou le goût d'un médicament n'est pas négligeable pour un médecin ! **NEMOGENE PERROTTON** : Grand pot, 4 fr., dans toutes les pharmacies. Dépôt général : 11, rue des Quatre-Chapeaux, Lyon.

D^r R. T.

SOMMAIRE Du numéro du LYON UNIVERSITAIRE DU VENDREDI 9 JUIN

- 1 L'Enseignement primaire obligatoire.
- 2 Pour la culture classique.
- 3 Les Amis de l'Université de Paris.
- 4 Académie de Lyon.
- 5 Nemo propheta in patria sua.
- 6 Mes Notes (Pascal Ribois).
- 7 Un Congrès Républicain de la Jeunesse.
- 8 Université de Dijon.
- 9 Le Congrès des races.
- 10 Une Fête littéraire : Maurice Donnay à la « Revue Hebdomadaire ».
- 11 Société astronomique du Rhône.
- 12 Bibliographie.
- 13 La Semaine sportive.
- 14 Voyage d'études médicales.
- 15 Mission laïque française.
- 16 Variétés.
- 17 Tableau des examens.
- 18 Feuilletton du L. U., « Une génération de femmes-médecins » (Dr Lucie Rondeau).

D^r R. T.

Pour réussir dans la vie, pour exercer cette sympathie qui attire et facilite les relations on aurait tort de mépriser cette seule beauté qui mérite réellement un souci, celle de la peau. L'apparence joue souvent un grand rôle et nous nous étonnons involontairement des personnes qui souffrent d'une maladie déplaissante à voir, nous rapprocherons de l'idée de malpropreté les maladies de peau qui rugissent les visages, les mains ou qui causent des démangeaisons pénibles. On sait que le Cadum, cette nouvelle découverte contre les maladies de peau, a démontré son efficacité contre celles qui sont souvent les plus difficiles à guérir : eczémas de toute nature, psoriasis des membres, démangeaisons générales ou locales, dartres, acnés, etc., et toutes les maladies du cuir chevelu. Peu coûteux, très actif, rapide dans son effet, jamais toxique, le Cadum favorise la réparation des tissus après les avoir antiseptisés et après avoir calmé les plus violents prurits qui par le grattage entretiennent l'inflammation. Le Cadum en vente dans toutes les pharmacies. Boîte d'essai, 0,50. Grandes boîtes, 1 et 2 fr.

TABLEAU DES EXAMENS

EPREUVE OBSTETRICALE DU CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (1^{re} partie).

Jury : MM. Fabre, président ; Commandeur, Voron.
Candidats : MM. Tordo, Carlot, Adam, Lançon, Bourgeon (Rt.), Massia, Barocelli, Boulagnon, Gaté.
Le lundi 19 juin, à 9 heures du matin, à la Charité (laboratoire de la clinique obstétricale).

EPREUVE PRATIQUE DU QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT.

Candidats : MM. Thomasset, Girard (Rt.), Renoux, Lorrain, Descombins.
Le lundi 19 juin, à 2 heures, sous la surveillance de M. Et. Martin (laboratoire de médecine légale).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (1^{re} partie)

Jury : MM. Vallas, président Gayet, Thévenot.
Candidats : MM. Tordo, Carlot, Adam.
Le lundi 19 juin, à 5 heures 1/4, à l'Hôtel-Dieu (service de M. Vallas).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Roque, président ; Collet, Lesieur.
Candidats : MM. Garin, Martin (Ed.), Falque.
Le lundi 19 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu (service de M. Roque).

EPREUVE PRATIQUE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE DU TROISIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie).

Jury : MM. Pierret, président ; Regaud, Cade.
Candidats : MM. Bessière, Billet, Montet, Gerbier, Volmat.
Le mardi 20 juin, à 5 heures (laboratoire d'anatomie pathologique).

QUATRIEME EXAMEN DE DOCTORAT (oral)

Jury : MM. Courmont (J.), président ; Lépine (J.), Etienne Martin.
Candidats : MM. Thomasset, Girard (Rt.), Renoux, Lorrain, Descombins.
Le mardi 20 juin, à 5 heures (salle des examens. — N° 2).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (1^{re} partie)

Jury : MM. Rollet, président ; Vallas, Leriche.
Candidats : MM. Lançon, Bourgeon (Rt.), Massia.
Le mardi 20 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu (service de M. Rollet).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Rollet, président ; Vallas, Leriche.
Candidats : MM. Lançon, Bourgeon (Rt.), Massia.
Le mardi 20 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu (service de M. Rollet).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Rollet, président ; Vallas, Leriche.
Candidats : MM. Lançon, Bourgeon (Rt.), Massia.
Le mardi 20 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu (service de M. Rollet).

La Semaine sportive

AVIATION

La course Paris-Rome-Turin est virtuellement terminée. Les deux vainqueurs de l'étape Paris-Rome abandonnent. Beaumont pour des raisons spéciales. Garros et Vidart sont rentrés à Paris. Frey seul essaye d'atteindre Turin par Florence, mais il n'est pas encore parti.

Le Circuit international, qui commence le 18 juin, a reçu 68 inscriptions de concurrents.

Beaumont, le vainqueur de Paris-Rome, va reprendre du service dans la marine.

L'aviateur Bague est considéré comme perdu. On n'a encore rien trouvé comme épaves, toutes les nouvelles à ce sujet étant fausses.

Le circuit allemand d'aviation a échoué. Sur 24 engagés, 7 étaient au départ et un seul est arrivé à Magdebourg sans accident.

CYCLISME

Darragon emporte le championnat de France demi-fond, battant de loin Parent, le champion 1910.

Lapize gagne Paris-Bruxelles devant François Faber, à vingt centimètres.

Le championnat de France des Indépendants (vitesse), disputé dimanche sur le vélodrome de Tours, a été gagné par Tournié, du Sport Athlétique de Bordeaux.

HIPPISME

Le derby de Chantilly a été gagné de très loin par Alcantara II (Barat) au baron de Rothschild. Faucheur n'a pas existé. Alcantara est un concurrent sérieux pour le Grand Prix de Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Pour paraître prochainement : **CONTES** à CELLE qui ne viendra pas, par Gonzague Gignoux. — Eugène Figuière et Cie, éditeurs, 7, rue Cornéille, Paris (VI^e).

Sous ce titre, dont l'apparente résignation contraste singulièrement avec le souci de vie intense qui anime toute l'œuvre, le jeune auteur a su grouper une suite de nouvelles fort différentes de manière et d'inspiration.

Faites de notes recueillies en des lieux divers, sur les ruines de la Carthage antique, en Angleterre, à Versailles ou à Lyon, ces pages offrent une suite pittoresque de scènes vécues, de croquis ironiques ou de traits de mœurs d'une sévère observation qui, tour à tour, illustrent la vie provinciale et la société lyonnaise avec leurs multiples aspects.

Au cours d'une brève préface, l'auteur se défend d'avoir esquissé des portraits. Il désire vivement qu'on se garde de l'inscrire quelque nom sous les silhouettes de ses personnages. Il a prétendu, en effet, étudier des « catégories » ; la société mondaine, le barreau,

THESE

De l'ablation de la clavicule et de la poignée du sternum comme temps préliminaire à certaines opérations de la région.

Jury : MM. Jaboulay, président ; Pollosson (M.), Gayet, Thévenot.
Candidat : M. Bastien.
Le mardi 20 juin, à 5 heures (salle des Thèses).

TROISIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie, oral)

Jury : MM. Guiart, président ; Courmont (P.), Lépine (J.).
Candidats : MM. Bourgeon (H.), Bessière, Billet, Montet, Gerbier, Volmat.
Le mercredi 21 juin, à 5 heures (Salle des Examens. — N° 2).

THESE

Traitement chirurgical de l'ascite par l'opération de Ruotte et le drainage sous-cutané.

Jury : MM. Rollet président ; Jaboulay, Leriche, Tavernier.
Candidat : M. Debon.
Le mercredi 21 juin, à 5 heures (Salle des Thèses).

DEUXIEME EXAMEN DE PHARMACIE

Jury : MM. Guiart, président ; Barral, Bretin.
Candidats : MM. Lods, Péronnet, Roland (P.), Durin, Jacquet, Blein.
Le jeudi 22 juin, à 9 heures du matin, épreuve micrographique au laboratoire pour les quatre premiers candidats, sous la surveillance de M. Bretin, et, à 5 heures, oral pour tous les candidats. (Salle des Thèses).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (1^{re} partie)

Jury : MM. Jaboulay, président ; Rochet, Thévenot.
Candidats : MM. Barocelli, Boulagnon, Gaté.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Jaboulay).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CINQUIEME EXAMEN DE DOCTORAT (2^e partie)

Jury : MM. Teissier, président, Weill, Mouriquand.
Candidats : Mlle Caplan, MM. Chevreau, Coron.
Le jeudi 22 juin, à 5 heures, à l'Hôtel-Dieu. (Service de M. Teissier).

CYCLES "LAPIERRE"
Touriste - Route - Piste
ACCESSOIRES au PRIX du GROS
CATALOGUE FRANCO
L. LAPIERRE-GERMAIN Constructeur breveté
3, Rue Gasparin (près la place des Jacobins) LYON
PRIX SPECIAUX POUR MM. LES ETUDIANTS

EAUX MINÉRALES NATURELLES
Anc. Mais. CHASTAGNER, J. CACHAT, B. SALLAVARD
DESSAUX & TRUCHON S^{rs}
2 et 4, rue des Célestins, LYON
Téléphone 42-17
SERVICE RAPIDE A DOMICILE

PARIS-LONDRES MAX
ENGLISH TAILOR
7, Rue Président-Carnot
PARIS-LONDRES habillement bien
PARIS-LONDRES habillement jeune
REDUCTION AUX MEUBRES DE L'UNIVERSITÉ

NOUVEAUTÉS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES
Nouvelle Pratique Médico-Chirurgicale illustrée, publiée par Brissaud, Pinard et Reclus, t. I et II, reliés 40 fr., net 36.
Déjérine, Manifestations fonctionnelles des Psychonévroses, 8 fr., net 7 fr. 25.
Lambling, Précis de Biochimie, 8 fr., net 7 fr. 25.
Léon, Médecine opératoire, 10 fr., net 9 fr.
Belot, Essai de cosmographie tourbillonnaire, 10 fr., net 9 fr.
Lumet, Essais et Réglage des moteurs, 3 fr. 25, net 3 fr.
Weston, Manuel d'analyse organique, 3 fr., net 2 fr. 75.
Monneret, Yves Alex. de Marbeuf, 10 fr., net 9 fr.
Latreille, La petite église de Lyon, 3 fr. 50, net 3 fr.
Marvaud, Question sociale en Espagne, 7 fr., net 6 fr. 25.
Gouachon, Du rôle des hôpitaux, net 1 fr. 50.
Dubosq, Louis Bonaparte en Hollande, 7 fr. 50 ; net 6 fr. 75.
En vente à la Librairie Henri Georg, 36/42, passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon.

G^d BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE
Place des Terreaux LYON R. d'Algérie, r. Constantine
PRIX FIXE Maison de confiance vendant le meilleur marché TEL. 25-43
JEUX - JOUETS - PAPETERIE - LAMPISTRIE - PARFUMERIE - AMEUBLEMENT
LITERIE - COUTELLERIE - CHAUSURES - ARTICLES de MÉNAGE - BROSSIERIE - VANNERIE
PORCELAINE - MAROQUINERIE - BONNETERIE - BLANC - ARTICLES de VOYAGE
ENTRÉE LIBRE - Livraisons à domicile - ENTRÉE LIBRE

SPECIALITE de CHAUSURES
Pour Pieds difformes, Bots, etc.
ORTHOPÉDIE
Pieds plats et raccourcissements
Prix spéciaux pour amputations de pied
PAILLASSON
Fournisseur des Hôpitaux
3, Rue de l'Hôpital - LYON

GONET
Passage de l'Argue, 76, 77, 78 - LYON
Location de Pianos et d'instruments à Cordes
FLUTES ET CLARINETTES
Spécialité de Mandolines et Guitares
ASSORTIMENT DE TOUTES ESPÈCES
D'INSTRUMENTS BOIS ET CUIVRE
Envoi du catalogue franco sur demande

EUMICTINE
INDICATIONS : Blennorrhagie, Cystites, Néphrites, Pyérites, Pyélo-Néphrites, Pyuries, Bactériurie, Phosphaturie, Ammonurie
Lithiase rénale, etc., etc.
8 à 12 capsules par jour. — Toutes pharmacies et Pharmacie du Roux, 14, avenue d'Antin, Paris. — Prix : 4 fr. 50 franco

CHAUSURES CHAPERON
Supérieures aux Meilleures
17, Rue Châteaubert (côté Rhône) LYON
Remise spéciale à MM. les Professeurs et Etudiants

INSTALLATION de LUMIÈRE et TÉLÉPHONES
Appareils téléphoniques pour réseaux de l'Etat
Sonneries, Porte-voix, etc.
MAISON A. DALLOZ
9, Rue Gentil, LYON
Téléphone 3-39

A. Casimir FRARIN
4, Rue de la République, LYON
CHAPELIER
du Barreau, de la Magistrature, des Universités, de l'Armée, de la Finance, et du Haut Commerce.

LINOLEUMS
BOURRELETS de CALFEUTRAGE PERFECTIONNÉS
LOUIS GIRARD
Rue de la République, 41
NETTOYAGE PAR LE VIDE
des Appartements, Bureaux, Cliniques, etc.
ASPIRATEURS de Poussière
à moteurs électriques et à essence

MAISON BOULADE J. GAMBES
LYON 8, Place des Jacobins
Photographie - OPTIQUE - Électricité

Restaurant POIRSON
Rue Stella, 4, LYON
SERVICE à la CARTE et à PRIX FIXE
Déjeuners et Dîners à 1.75
ET AU-DESSUS

BIBLIOTHÈQUES LIVRES
Achat permanent au comptant
N'ACHETEZ rien sans voir nos OCCASIONS
Xavier COURBON
LYON, 16, rue Gentil (Près la Lyédo)

A L'OMBRELLE MODERNE
Maison de 1^{er} ordre, fondée en 1890
Une des mieux assorties en PARAPLUIES et OMBRELLES, et vendant à des prix défiant toute concurrence
G. FREYDURE, Cours Lafayette, 13, LYON
Seul fabricant vendant directement au consommateur
Prix fixe, Recouvrements et Réparations. Tél. 33-70
Cinq pour 100 aux membres de l'Université

OFFICE UNIVERSEL
Renseignements de toute nature. Enquêtes sûres et précises. Recherches, Surveillances
concluantes. Solvabilité de la clientèle. Toutes affaires loyales !
Louis COURT, Directeur, Rue Centrale, 30, au premier, LYON
Ancien fonctionnaire. Légitime (32^e année)
MAISON SÉRIFIEUSE DE TOUTE CONFIANCE, SÉCURITÉ ET DISCRETION ABSOLUES

AU CHEVAL BLANC
Spécialité de Linoléum pur liège
1^{er} Incrusté, Tapis, Moquette, Tolle cirée
Grand choix de dessins nouveaux et des premières marques
BÉRARD Maison de confiance
La plus ancienne de Lyon, fondée en 1810
32, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON
TÉLÉPHONE 43-39

THE SPORTSMEN
VETEMENTS BONNETERIE
et tous articles de Sports
Lingerie, etc.
IMPORTATION DIRECTE D'ARTICLES ANGLAIS
G. DENAT & P. CASSAS
21, Rue Gentil, 21 LYON
JEUX de SALONS - JEUX de JARDINS
Bronzes et Médailles

Anc. Maisons CLOT-PHELIX et PROBST réunies
BÉAL Frères Succ^{rs}
15, Rue de la République, LYON
TÉLÉPHONE 25-79
MUSIQUE - PIANOS
Vente-Abonnement Vente et Location
Vaste atelier et ateliers de réparations
8, Rue de la République, LYON
Salle de Concert, 21, r. Longue. S'adresser tous les jours, 15, r. République

INSTALLATIONS SANITAIRES
MATÉRIEL COMPLET
HYDROTHERAPIE : Baignoires, Chauffe-bains, etc.
ÉLECTRICITÉ
J^{rs} ARDIN
3, Place St-Nizier LYON Place St-Nizier, 3
Travaux de Bâtiment, Plomberie, Zinguerie

CHÉMISES, FAUX-COLS et MANCHETTES
EN TOUS GENRES

GANTERIE
Chevreau, Suède
Rennes
Suits d'Officiers et pour auto
CRAVATES
Bretelles, Jorretelles
Bos et Chaussettes
AU MERISIER
Rue de la Barre, 4
LYON

Encasements. — Homme sérieux muni des meilleures références, demande encasements à forfait à faire. Conditions particulières pour MM. les docteurs. S'adresser M. Reynaud, bureau du journal.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE
MOBILIER ASEPTIQUE
Installation de cliniques et Hôpitaux. — Electricité médicale
Maison LAFAY & SOUEL
Fournisseurs de l'Université et des Hôpitaux Civils et Militaires
Bureaux et Magasins : 16, rue de la Barre
LYON
Téléphone : 32-35. — Ateliers de construction : 8, quai de l'Hôpital. — Téléphone : 32-85

CAOUTCHOUC
T. GONTARD
18 et 20, rue Victor-Hugo, LYON
Dépositaire exclusif des ARTICLES de SPORTS de WILLIAMS et C^e, de PARIS
GUTTA, FIBRE, AMIANTE
DANS TOUTES LEURS APPLICATIONS
Bouillottes, vessies à glace, urinaux, coussins
canules, aïeuses, drap d'hôpital, drains, etc.
et tous articles pour malades.
Vêtements imperméables, Chaussures caoutchouc
PRIX SPECIAUX à MM. les Docteurs et Etudiants.
Dépositaire exclusif des ARTICLES de SPORTS de WILLIAMS et C^e, de PARIS

INJECTIONS INDOLORES. — Parmi toutes les méthodes employées dans le traitement de la syphilis, celle des injections intra-musculaires profondes a conquis la première place à cause de son efficacité certaine, et de son dosage rigoureux de la qualité de mercure abondant. Le seul reproche à faire à ce traitement est la douleur qu'il provoque, surtout chez les nerveux.

Pour laisser aux malades le secours d'un traitement aussi actif, les Laboratoires **DALIN** préparent des ampoules de **bi-iodure de mercure indolore**. Cette absence de douleurs dans les injections avec les **Ampoules Dalin** explique leur succès autant auprès des docteurs qu'auprès des malades.

Les Laboratoires **DALIN**, 1, rue de la Martinière ; 3, place St-Vincent, à Lyon, préparent les **AMPOULES DALIN BI-IOUDURE** de Hg. **INDOLES** et consentent les prix médicaux aux étudiants.

Bien formuler : **BI-IOUDURE INDOLORE DALIN**. Dr R. T.

POUR REMPLACER LES OPIACÉS. — Fort longtemps, les médecins par habitude, ou ne connaissant aucune autre préparation équivalente, ont prescrit les opiacés pour amener la sédation dans les maladies. Mais ils ont une action incertaine ; ils masquent les symptômes. Nous prescrivons donc à leur place contre toutes les douleurs en général, contre les migraines, névralgies, sciaticques, les rhumatismes, les gripes et toutes manifestations douloureuses des maladies aiguës, angines, etc., les **CACHETS RONZIÈRE**.

L'expérience a démontré leur efficacité après dix minutes d'absorption, la durée de leurs effets, leur innocuité absolue pour femmes et enfants.

En donnant leur formule chimique et en les désignant par son nom, leur préparateur a voulu assurer les médecins et les malades qu'il leur livrait un produit sérieux et efficace.

CACHETS RONZIÈRE, 0 fr. 20 le cachet ; 2 fr. la boîte. Toutes les pharmacies et en gros **PHARMACIE UNIVERSSELLE**, rue de la Bourse, 51, Lyon. Dr R. T.

Voulez-vous être bien habillés et pas cher ? Allez
Au Tailleur Moderne
55, Cours de la Liberté et Rue de l'Épée, 1
VOIR LES STALAGES — EXPOSITION DES NOUVEAUX DE LA SAISON
L'abonnement de 50/0 sera consenti à tout acheteur porteur de sa carte d'étudiant ou d'un n° de Lyon Universitaire

ballerines accomplies, présentant de jolies transformations instantanées. Les Tenox sont des gymnastes équilibrés de première force faisant l'admiration du public dans leur fantastique travail. Orta présente des chiens merveilleusement dressés ; les deux Roberts se chargent de déridier les plus sceptiques dans leur désopilant numéro de knokaboots, et Hadou, jongleur comique, contribue à la gaieté générale. Viennent ensuite des étoiles réputées comme Stradel, de la Scala de Paris ; Lucette Marly, exquise diseuse à voix ; Perrin, bon chanteur de genre, et toute une troupe de bons artistes, sans oublier les vues inédites de l'Olympic Cosmographie. Dimanche 18, grande matinée à 2 h. 1/2. Jeudi 22, matinée à prix réduits.

THEATRE-CASINO-KURSAAL. — La préférence bien marquée du public lyonnais pour l'Impérial Kinematograph, ne s'est pas manifestée spontanément, pas plus qu'elle n'est le résultat d'un de ces engouements que l'on subit sans s'expliquer la raison. Ce n'est qu'après avoir en toute impartialité fait des comparaisons répétées, examiné consciencieusement, comme il a l'habitude de le faire, la valeur et l'importance des spectacles du même genre, que le public lyonnais a pu apprécier l'Impérial Kinematograph dans toutes ses qualités : la plus luxueuse et la plus confortable des installations dans la superbe salle du Casino-Kursaal de Lyon, programme le plus varié minutieusement composé, donnant satisfaction à tous les spectateurs qui s'empresent de revenir, faisant ainsi la meilleure des réclames à un spectacle qui désormais paraît appelé au plus brillant avenir. Rappelons encore que le spectacle le moins cher de Lyon est celui du Casino-Kursaal avec l'Impérial Kinematograph, donnant des représentations à 2 h. 1/2, à 4 h. 1/2 et à 8 h. 1/2, tous les jours, et dont le programme varie tous les mardis et tous les vendredis.

CINEMA-PATHE-GROLEE (6, rue Grolee). — Spectacle choisi pour les familles, actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure, de 2 h. 30 à 8 h. 30. Le soir, grande séance, de 8 h. 30 à 11 heures.

CINEMA-MONCEY PATHE FRERES. 98, rue Dunois. — Représentation tous les soirs, à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 30. Tous les mardis, changement de programme.

PNEUS DE VÉLOS

Vente en détail aux prix de gros

SERIE RECLAME
Articles se vendant au détail 7 fr.
L'enveloppe, 2 toiles..... 3.75
La chambre à air..... 3.75

SERIE SUPERIEURE
Articles se vendant au détail 9 fr.
L'enveloppe, 3 toiles..... 5 fr.
La chambre à air supérieure..... 5 fr.

SERIE GARANTIE UN AN
Articles se vendant au détail 12 fr.
L'enveloppe, des 1^{res} marques..... 7 fr.
La chambre à air, des 1^{res} marques..... 7 fr.

SERIE EXTRA GARANTIE UN AN
Articles se vendant au détail 14 et 18 fr.
L'enveloppe des premières marques, cycles ou tendons..... 9 fr.

NOUS GARANTISSONS que tous nos articles, enveloppes et chambres à air sont neufs, marques sans défauts et des meilleures marques connues.

NOUS VENDONS A PRIX DE GROS, c'est-à-dire avec 40 à 50 % sur les tarifs de vente.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DU CAOUT-CHOUC, Lyon, 9, rue Pierre-Corneille. Téléphone, 39-11.

Maisons à Paris, Bordeaux, Levallois. Envois contre remboursement franco à partir de 25 francs.

Les Magasins sont ouverts : la semaine, de 6 h. 1/2 à midi, et de 1 h. à 7 h. 1/2. Le dimanche, de 7 heures à midi.

HIPPOSARCINE ROY

Suc musculaire intégral exprimé à froid, le plus riche en azote Glycogène, hémoglobine, phosphates et fer. Une cuillerée à bouche contient tous les principes actifs de 125 gr. de viande crue

Spécifique des tuberculoses, de l'anémie, de tout état de convection, d'affaiblissement précoce dans les périodes de croissance, de grossesse, d'allaitement

GIVAUDAN, LAVIROTTE & Co, 8, Quai des Étroits, LYON
ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE A MM. LES DOCTEURS

AÉRO-ASPIRATEUR A. LONGHI

BREVETÉ S. G. D. G.
2, Grande-Rue de la Croix-Rousse

Appareil le plus simple et le moins coûteux (22 fr.) pour la ventilation des chambres et l'aspiration des poussières. Adopté par les Ministères de la Guerre, de la Marine, la Ville de Lyon, les Hôpitaux, et approuvé par la Faculté de Médecine.

Depuis 2 ans, plus de 3.000 installations.

Se place dans les gaines des cheminées froides ou chaudes ; la même gaine à chauffage peut servir en hiver pour l'aération. Notre aspirateur facilite l'évacuation des produits de combustion. Il est donc doublement hygiénique.

ABONNÉS - SOUSCRIPTEURS

recommandés par le Lyon-Universitaire

P. MORAUD, 19-28, rue du Piat, Librairie, l'apothèque, Imprimerie.
PAUL BIONDETTI, Bandagiste-Herniaire, Mécanicien-Orthopédiste, 71, rue de la République, Lyon.

Mme RAMBAUD-COLLET, pension de famille, rue Vendôme, 109-111-113, près cours Morand. Prix modéré.

UN PROGRÈS REEL

Le savoir, l'intelligence et l'activité peuvent se transformer en capital, par l'assurance sur la vie ; aussi cette forme merveilleuse d'épargne se propage-t-elle très rapidement de nos jours.

Ce qui importe, c'est de rechercher la Compagnie qui offre le maximum d'avantages, puisque la nouvelle loi de contrôle les met toutes sur le même rang au point de vue de la sécurité.

LA MONDIALE, administrée par les Notabilités Financières et Industrielles du Nord, donne l'assurance au meilleur marché (taux minimum imposé par le Ministère du Travail) et répartit en outre à ses assurés la totalité de ses bénéfices (11 % de la prime depuis sa fondation).

Elle donne, en outre, la police la plus claire et la plus libérale.

Pour tous renseignements, écrire ou s'adresser :
A. M. H. DE LA GRANDVILLE, directeur, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

SAUVEZ VOS CHEVEUX

AVEC LE MERVEILLEUX

PÉTROLE HAHN
RÉGÉNÉRATEUR ANTISEPTIQUE
EN VENTE PARTOUT. PHARMACIENS, PARFUMIERS
GROS : F. VIBERT, CHIMISTE AV. BERTHELLOT, LYON

Maison spéciale pour le transport des Malades et des Blessés

A TOUTES DISTANCES

Par Voiture-Ambulance, Voitures-Ambulance à chevaux, Automobile, à Roues Pneumatiques, Chauffage à la Vapeur, et du dernier perfectionnement, plus confortables.

Jean MOUTIN
LYON, 6, quai Gailleton (Près la place de la Charité)
Téléphone 28-70

GRANDS BAINS DES TERREBAUX

5, rue Sainte-Marie-des-Terrebaux (Près la rue d'Alger)

— LYON —
Établissement de 1^{er} ordre. Traitements et Bains médicaux, Frictions et Massages, Bains de Vapeur, Hydrothérapie complète.

Charles TRUCCHI, Propriétaire.

Photographie d'Art et d'Industrie

de MÉDECINE et de CHIRURGIE

CH. VOLATIER
Successeur de J. GARCIN
Maison fondée en 1855

APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES DE PRÉCISION — FOURNITURES

50, rue Childobert (au 1^{er}) LYON

Annexe : Péristyle du Grand-Théâtre

Le propriétaire-gérant : PAUL MALOT

Imp. WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

MANUFACTURE FRANÇAISE "REGIA"
DES PRODUITS
Les crèmes REGIA de Céréales, Les crèmes REGIA de Légumineuses, Les crèmes REGIA de Châtaignes, Le cacao REGIA à l'Avoine.
Se recommandent par leur fabrication supérieure et leur goût exquis pour régimes, pour alimentation des Enfants et pour tous ceux qui, sous un faible volume, désirent un produit fortifiant, très digestible et de préparation rapide.
DÉPOT GÉNÉRAL : 6, PLACE ST-JEAN, LYON. TÉLÉPHONE : 35-90
EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES MAISONS

LA NEURASTHÉNIE ET L'OBESITÉ TRAITÉES PAR LE MOUVEMENT

Autrefois les Américains avaient érigé en méthode le traitement des neurasthéniques par le repos complet, aujourd'hui ils ont reconnu que les effets du repos, excellents au début de la cure, sont souvent mauvais lorsque le malade s'ennuie et que l'inactivité déprime encore son moral. Cependant les exercices physiques, les sports occasionnent trop de fatigue, on les remplacera alors par la culture raisonnée du corps, par l'excitation graduelle des groupes musculaires qui travaillent un à un et dont la séparation des effets utiles diminue la fatigue totale. Pour les obèses il est indiscutable que l'exercice physique est le meilleur des massages actifs, mais il faut substituer aux exercices violents, dangereux pour les pléthoriques et les cardiaques, la culture du corps basée sur la connaissance exacte des fonctions musculaires. Neurastréniques ou obèses trouveront l'application des méthodes de culture physique dans la salle dirigée par M. le Dr CLAUDE, 19, place Bellecour ; ainsi ils pratiqueront ce qui leur fait le plus défaut : l'exercice physique, tout en se mettant à l'abri de ses échecs comme de ses dangers !
Dr H. T.

Échos des Spectacles

A L'OLYMPIA MUSIC-HALL. — Notre coquet et luxueux music-hall de la rue Duquesne a un immense avantage sur tous les autres spectacles offerts au public pendant la saison d'été. Vient-il à pleuvoir, l'immense hall offre un sûr abri contre les mauvais temps ; or, s'il fait beau, on trouve dans cet Eden de verdure le bien-être et une salubre fraîcheur en contemplant un prodigieux programme illustré par des grandes vedettes et des numéros acrobatiques que l'on voit rarement à Lyon en d'autres époques. Ainsi, cette semaine, parmi les onze débuts qui ont à peu près renouvelé le programme, on constate avec plaisir la présence d'un phénomène vocal, La Rapha, cantatrice de talent servie par un généreux organe qui charme et séduit ; le succès de cette artiste est considérable, on se plaît à entendre ses superbes vocalises qu'elle égaye de sa voix d'or, et de trépidantes bravos soulignent l'interprétation de chacune des chansons qu'elle interprète. Les attractions sont certainement bien au-dessus de la moyenne de ce que l'on a vu jusqu'à présent ; rien de plus gracieux que ce fameux numéro des trois Loraines,

TÉLÉPHONE 25-78 **PANSEMENTS** FOURNISSEUR des HOPITAUX
et Fournitures Chirurgicales
Dépôt des tissus hygiéniques TETRA, et des bandes de crêpe TETRA, les plus élastiques et les plus durables
INSTRUMENTS DE CHIRURGIE ET ACCESSOIRES DE PHARMACIE
Bandages, Ceintures, Sangles, Bas à varices, etc., etc.
H. DAGAND, 7, Rue de la Platière LYON
MAISON DE GROS

ANIODOL

LE PLUS PUISSANT
Antiseptique Désodorisant
Sans Mercure, ni Cuivre — Ne tache pas — Ni Toxique, ni Caustique.

OBSTÉTRIQUE — CHIRURGIE — MALADIES INFECTIEUSES
SOLUTION COMMERCIALE au 1/100^e (Une grande cuillerée dans 1 litre d'eau pour usage courant)

PUISSANCES (établies par M^r FOUARD, Ch^{re} à l'INSTITUT PASTEUR)
BACTÉRICIDE 23.40 sur le Bacille typhique
ANTISEPTIQUE 52.85
Celles du Phénol étant : 1.85 et du Sublimé : 20.

SAVON BACTÉRICIDE A L'ANIODOL 2%

POUDRE D'ANIODOL INSOLUBLE remplace l'iodoforme
Echantillon 5^e à l'ANIODOL 32, Rue des Mathurins, PARIS. — SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.

J^r DESHERTAUD

PHOTOGRAPHE

31, 35, Rue Victor-Hugo

Téléphone 39-03 LYON Téléphone 39-03

FOURNITURES GÉNÉRALES

TRAVAUX, Développement, T'page, Agrandissement

Conditions spéciales à C.M. les Professeurs et Étudiants

GUTHRIE-BLANCHET

Hypertenseur végétal aux principes actifs de VITON ALBON

Objet d'une communication à la Société Nationale de Médecine

MÉDICAMENT NOUVEAU DE L'HYPERTENSION

qui remplace les iodures dans l'artério-sclérose, les athéroses, la goutte, la néphro-sclérose, les troubles du système circulatoire, les accidents de la ménopause, les épistaxis de la puberté, le glaucome et surtout les hémoptysies des tuberculeux et les bronchites.

Préciser doses 0.05, 0.1, 0.2, 0.4, 0.8 par jour entre les repas.

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

Ph^{re} Pharmacie BLANCHET 5, pl. des Cordeliers LYON

PETITES DOUCHES LYONNAISES

Bains par Asperion 0.30

4 ÉTABLISSEMENTS A LYON

40, rue de la République, 278, avenue de Saxe,

7, cours Lafayette, 7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

7, grande rue de Cuire.

Hors Concours DEMANDEZ SUC SIMON

PARIS 1900 LONDRES 1908 PARTOUT LE